



Certification Forestière
PEFC N°10-21-13

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Les Combes s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Hervé DARD, Corinne ZORZIT, Jean-Charles VIPREY, Martine SIMON-VERMOT, Michel CLERC, Evelyne FAGRET, Benoit TAILLARD, Deborah PICHOT, Pascal FAIVRE, Amandine RIEDO REUILLE, Yann CLEVENOT, Marion VONIN, Stéphane BERTRAND,

Absents Excusés : Mathilde CHABOD, Florian RACINE,

Procurations : Mathilde CHABOD à Mrion VONIN, Florian RACINE à Déborah PICHOT,

Secrétaire de séance : Marion VONIN

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance par le conseil Municipal
- Arrêt du Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2026
- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 de CGCT.
- Désignation délégués Parc Naturel Régional (PNR)
- Désignation délégués du Syndicat des Eaux (SIEHL)
- Délibération sur la modification des indemnités du Maire
- Délibération sur la modification des indemnités des adjoints
- Délibération demande subvention exceptionnelle section des médaillés militaires.
- Choix à faire pour les travaux de voirie de la route de Courbebief.
- Informations

NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Marion VONIN est nommée secrétaire de séance

ARRET DU PROCES VERBAL

Arrêt du procès-verbal du 31 Mars 2026. Le PV est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

M. Le Maire informe le conseil qu'un dégât des eaux a eu lieu dans l'appartement n°1 de la mairie. Il a donc procédé à l'ouverture d'une déclaration de sinistre vers Groupama et demandé des réparations en urgence à la société Bonnet-Perrin .

Les devis pour l'entretien de la voirie (balayage et goudronnage) ont été signés par M. Le Maire. Pour un montant de 10 452 € HT pour le goudronnage et de 1 133 € HT pour le balayage. Un avoir sera utilisé pour le second balayage, suite à un double paiement l'année dernière.

La décision de confier l'entretien des espaces verts de la commune a été donné à M. Anthony BOURDENET au tarif de 48€ HT/heure. Une convention a été établie entre les 2 parties. Un point sera fait en fin d'année pour savoir s'il sera reconduit l'année prochaine.

DESIGNATION DES DELEGUES PNR

Par délibération en date du 30 janvier 2020, le conseil municipal a approuvé sans réserve le projet de charte et les statuts du Parc Naturel Régional 2020.2035.

Le conseil municipal est invité à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègeront dans les instances du PNR.

Le délégué titulaire disposera d'une voix délibérative au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Hervé DARD
- Délégué suppléant : Marion VONIN

DESIGNATION DES DELEGUES DU SIEHL

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Les Combes adhère au Syndicat mIxte des Eaux de la Haute-loue pour la compétence Eau Potable.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du SIEHL.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jean-Charles VIPREY	Amandine RIEDO REUILLE

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les indemnités de fonction versées aux élus sont calculées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique. M. Le Maire inque qu'il souhaite baisser ses indemnités, afin d'éviter des cotisations à la commune, passant de 35% à 32% et souhaite répartir les 3% de différence entre les adjoints avec chacun 1%.

Les délibérations prises lors de la dernière séance seront donc annulées

Le Conseil Municipal décide, d'appliquer les taux comme suit :

- Indemnité du Maire : 32 %
- Indemnités du 1er Adjoint : 16 %
- Indemnités des 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 12.77 %

Les indemnités sont votées à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DES MEDAILLES MILITAIRES CHOIX TRAVAUX ROUTE DE COURBEBIEF

M. Le Maire donne lecture des membres de la 1066^o section des médaillés du val de Morteau qui sollicite une participation financière de la commune pour la rénovation de leur drapeau.

Une subvention de 50€ leur sera attribuée en fin d'année en même temps que les attributions annuelles aux autres associations.

CHOIX A FAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA ROUTE DE COURBEBIEF

M. Le Maire informe le conseil de la nécessité de la réfection de la route de Courbebief. Plusieurs estimations ont été faites sur différentes zones de réfection.

Après discussion, le conseil décide de demander d'autres devis à deux autres entreprises.

INFORMATIONS

M. Le Maire informe le conseil de la demande de la locataire de l'appartement N°1 au dessus de la Mairie concernant les nuisances sonores. La locataire nous fait remarquer que l'isolation phonique de son appartement n'est pas bonne et qu'elle entend les déplacements des personnes de l'appartement situé au-dessus. La commission bâtiment va se renseigner sur différentes solutions, pour les proposer au conseil.

La commission a remarqué que les communs, cage escalier des appartements de la mairie, sont dégradés et non jamais été refaits. Mme Simon-Vermot a fait des demandes de devis pour les peintures et la réfection du sol et des escaliers.

Le restaurant de l'Auberge avait fait une demande pour la mise en place d'une toilette pour les personnes à mobilités réduites. Des plans ont été faits par l'architecte M. Régis Bretillot pour 2 toilettes. Après discussion le conseil pense qu'il serait plus judicieux d'en faire un seul (utilisable par tous) car la surface à disposition est réduite

La réfection du vestiaire de foot est évoquée. Une réunion avec la commission bâtiment est prévue samedi 23 mai.

Une réflexion est faite sur l'aménagement autour du terrain multisports. Les possibilités d'aménagement seront étudiées en fonction de la nouvelle réglementation du PLUi-h à venir.

Des demandes de devis sont en cours pour la réfection du marquage au sol de la commune.

La Commission fête et cérémonie et communication nous fait un point sur les événements à venir :

- Organisation du service de la fête des mères est mise en place.
- Organisation du marché nocturne du 11 Juillet en cours, première réunion d'information avec le pays horloger faite. Reste à faire l'organisation matérielle et trouver quelques exposants supplémentaires.
- Organisation Les chronos du val du 10 juin. Organisation matérielle en cours avec la CCVM. La route sera fermée à la circulation.
- Organisation de été O'Val le 1^{er} Juillet à mettre en place.
- Réflexion autour de l'acquisition de Panneau Pocket dans le cadre de l'amélioration de la communication des informations aux habitants (Compte-rendu, travaux, objets trouvés,etc...). L'application est disponible pour un coût annuel de 130€. La commission propose de faire l'essai pendant un an et de refaire le point à la fin de l'engagement.

Le conseil félicite M. Florian Racine pour sa disponibilité et sa réactivité sur le site internet de la commune et la page facebook.

Concernant la commission Bois, elle informe le conseil que des bois ont été marqués derrière le Pouchet et que le chantier commencera fin mai.

Une réunion avec l'ONF est également prévue le 20 Mai pour faire un point.

M. Le Maire informe le conseil qu'un élu peut faire partie d'une commission intercommunale au niveau de la CCVM. Pour le moment aucun élu ne s'est positionné.

URBANISME

Permis de construire

MONNIN Gaetan, 14 Rue du Moulin

Pose de vélux, ouverture façades, terrasse

Déclaration préalable

SANSEIGNE Romuald, 1 Les Maillots

Rénovation d'une maison individuelle

La séance est levée à 22H30.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
30 Juin 2026 à 20 H**



Travaux de bricolage et de jardinage, bruits répétés et intempestifs ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8 h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Dimanches et Jours fériés : de 10h à 12h.

A promotional banner for 'Les Chronos du Val' featuring a runner in a green shirt and black shorts running on a grassy hill. The banner includes the text 'Les CHRONOS du VAL', '4 courses sur 4 mercredis en juin', and '1ère édition'. A large, colorful 'V' graphic is overlaid on the image. To the right, there is a schedule of four stages:

3 JUI VILLERS-LE-LAC Étape 1	10 JUI LES COMBES Étape 2
17 JUI MONTLEBON Étape 3	24 JUI MORTEAU Étape 4

NATUR O VALI

festival outdoor

1^{er} festival de sports outdoor
du Val de Morteau

30-31 MAI 2026



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE MORTEAU